

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 DÉCEMBRE 2024

Publiée sur le site Internet de la Ville : 19 décembre 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 décembre 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : Mme Sandrine BERTHET

Membres présents : 33

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, Mme Linda TABTE, Mme Muriel ROBIC, M. Tarik EZ ZAJJARI, M. René SIMILLION, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, M. Stéphane GENIN, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Maryam EL GUIZANI, Mme Marie BRUNET, M. Stevens BOBI, M. François-Xavier PENICAUD, Mme. Véronique BOUCHER, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Madame Claire DURAND MOREL, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO, Madame Stéphanie VELLA, Madame Lucile MOREL, Monsieur Roger MAZANA

Membres ayant donné pouvoir : 9

M. Raphaël SULTANA pouvoir à M. Jérémie BREAUD, MAIRE
M. Emmanuel MAILLET pouvoir à M. Marc DUBIEF
M. Grégory BRUNET pouvoir à M. Tarik EZ ZAJJARI
Mme Françoise KIRASSIAN pouvoir à M. Jean-Francois DELAPIERRE
M. Fatih DEMIRAY pouvoir à Mme Sonia GRANDSERRE
Mme Anne-Lise LANSAQUE pouvoir à M. Stevens BOBI
M. Jean-Baptiste DOZOLME pouvoir à M. François-Xavier PENICAUD
M. Djamel BOUDEBIBAH pouvoir à Madame Lucile MOREL
Madame Nesrine MECHKAR pouvoir à M. Rémi COURT

Membre absent: 1

M. Hervé THIBAUD

Délibération n°20241212DEL3

VIE DE LA COMMUNE

Jumelage de la Ville de Bron avec la Ville de Meghri (Arménie)

RAPPORTEUR : M. PASCAL MIRALLES-FOMINE

Mesdames, Messieurs,

Weingarten, Grimma, Cumbernauld, et Talavera de la Reina, quatre villes dont la notoriété n'a cessé de croître auprès des Bronnillants au fil du temps, à travers des liens d'amitié scellés par le biais de différents échanges réalisés dans le cadre du jumelage de notre ville avec ces villes Européennes.

Nous pouvons nous réjouir d'avoir vu la population toute entière s'associer au développement des relations entre citoyens des différents pays en participant à différents projets dans tous les domaines (éducatifs, sportifs...).

Considérant les liens d'amitié et de solidarité existants entre la République d'Arménie et la République Française,

Considérant l'engagement commun en faveur du respect des droits de l'Homme et de la laïcité,

En se fondant sur les accords de coopération conclus entre la République d'Arménie et la République Française, ainsi que sur la Constitution et la législation des pays respectifs,

En s'inscrivant dans le cadre général de l'accord de coopération entre la région de Syunik de la République d'Arménie et la région Auvergne-Rhône-Alpes de la République Française, signé le 30 mars 2023, et de la Feuille de route économique franco-arménienne 2021-2026, signé le 9 décembre 2021,

Devant l'intérêt indiscutable de ces échanges fructueux et désireuse de diversifier ses relations avec d'autres partenaires, Bron se tourne à présent vers une ville située en Arménie : MEGHRI.

Cette commune est une ville arménienne du Marz de Syunik, comptant 4 789 habitants. Porte méridionale de l'Arménie, à la frontière Iranienne, elle est distante de 376 km de la capitale du pays.

Une rencontre proposée par le Maire de Meghri, postérieure au CM du 03 octobre, a eu lieu entre nos deux villes. À la suite de ce voyage et à la présence des autorités arméniennes en France en novembre (aux dates imposées par la Région Auvergne-Rhône-Alpes aux six Villes partenaires), la cérémonie de signature du protocole d'amitié a dû être organisée à cette période, respectant le cadre de la convention de coopération signée entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Région du Syunik.

Chacun ayant confirmé ses intentions à ce sujet, il est nécessaire d'affirmer cette volonté dans le cadre d'une procédure officielle de jumelage entre Meghri et Bron.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **DECIDER** de procéder au jumelage entre la Ville de Bron et celle de Meghri.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Le Maire,

Jérémie BREAUD

Envoyé en préfecture le 16/12/2024

Reçu en préfecture le 16/12/2024

Publié le



ID : 069-216900290-20241213-20241212DEL3-DE